

Délégués du personnel **CFDT** Personnel extérieur Groupama Loire Bretagne Réunion du 9 octobre 2018

Adéquation DDA et Rémunération Variable

Les DP CFDT interpellent la Direction sur la conformité de la rémunération variable par rapport aux Directives de la DDA exposées à l'occasion des formations E-LEARNING dispensées cette année ?

Les DP CFDT dénoncent une incitation à vendre certains produits en lien avec les lignes d'objectifs les plus rémunératrices et avec les seuils de déclenchement.

Comment l'entreprise entend-elle gérer la rémunération variable en étant en adéquation avec la DDA ?

Pour la direction, le système de rémunération variable est conforme aux attendus de la DDA.

Pourtant, l'un des grands principes de la DDA est que l'objectivation n'incite pas le distributeur à recommander un produit ou un niveau de garantie plutôt qu'un autre pour un même besoin client.

Pour Les DP CFDT, la mise en place de seuil peut inciter le commercial à vendre un produit plus qu'un autre et donc se mettre en non-conformité avec les principes même de la DDA.

Reprise de rémunération suite à AN retirées

Les DP CFDT sont alertés par de nombreux salariés du réseau commercial qui se sont vu retirés des AN sur 2017 pour des faits dont ils ne sont nullement responsables (dossier vie égarés, durée de vie de l'affaire...). Ces retraits ont parfois des conséquences financières très importantes pour les salariés concernés. A titre d'exemple une affaire annulée = 2000 euros de reprise de rémunération. Comment la direction compte-t-elle conserver la motivation des salariés avec de telles méthodes ?

La direction rappelle le principe qui consiste à ne payer que les affaires actives et pour lesquelles un chiffre d'affaires est encaissé avec un minima de durée de vie et qu'une affaire qui n'a jamais été active ne peut être rémunérée.

Les DP CFDT alertent la direction sur le fait qu'un affaire annulée peut faire passer une ligne d'objectifs sous les 60% avec les conséquences importantes que cela peut avoir (perte totale de rémunération sur une ligne d'objectifs, plafonnement à 200% pour les autres lignes d'objectifs).

La direction indique que ce seuil fait partie intégrante du système de rémunération variable.

Les DP CFDT demandent l'abandon de ce seuil de 60%.

Pour information, le montant des affaires annulées sur 2017 représente -258 225 € non chargé, soit 3% de la rémunération 2017. La part managériale est de 2,5% et la part des commerciaux de 3%.

Carte Chèque Déjeuner

Suite à l'intervention **des DP CFDT** lors de la dernière réunion des délégués du personnel concernant les dysfonctionnements liés à la carte Chèque-déjeuner, la direction va faire le point avec le prestataire.

N'hésitez pas à remonter vers vos DP CFDT tous dysfonctionnements que vous constatez sur votre carte Chèque-déjeuner.

Régularisation année N+1

Les DP CFDT sont alertés par des salariés qui constatent que des affaires sur 2017 n'ont pas été comptabilisées dans leurs résultats. Apparemment, le terme pour ce genre de réclamation était fin février 2018.

Sous quels motifs la direction peut-elle annuler des affaires sur l'exercice 2017 mais ne peut-elle pas réintégrer celles manquantes ?

La direction indique qu'il n'y a pas de terme pour la régularisation. Celle-ci peut se faire sur toute l'année 2018.



La CFDT vous informe...

Réforme de la formation professionnelle.

La nouvelle loi sur la formation 2018 va mettre fin à votre solde de Droit Individuel de Formation (DIF) au 31/12/2018.

Si vous n'avez pas encore transféré vos heures DIF, connectez-vous au site : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr> pour transférer vos heures sur votre compte personnel activité avant le 31 décembre 2018, sinon elles seront perdues.

Pour information, une attestation DIF rappelant le solde d'heures disponibles sera envoyée à l'ensemble des collaborateurs fin octobre.

Délégués du personnel Personnels Extérieurs Groupama Loire Bretagne

**Prochaine réunion Délégués du Personnel : Mardi 20 novembre
Nous comptons sur vous pour nous transmettre vos questions.**

**Vous souhaitez que la CFDT vous informe par mail, transmettez-nous votre
adresse mail privé sur cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.com**

**Retrouvez toute l'actualité de la CFDT
GROUPAMA Loire Bretagne**

